



CONDITIONS FINANCIERES 2026 / 2027

FRAIS ANNUELS

1 075,00 €	Contribution des familles <i>(dont cotisations obligatoires et assurances intégralement reversées aux organismes concernés)</i>
45,00 €	Activités sportives / artistiques (par enfant) <i>Selon les classes : musique, judo, danse, escrime, tir à l'arc, aviron ...</i>
43,00 €	Activités culturelles (par enfant)
5,00 €	Location de manuels scolaires (par manuel) <i>Facturée en Juin et prélevée en Juillet (réglée par chèque pour les nouvelles familles)</i>
Variable selon les classes	Fournitures scolaires <i>Facturées en Juin et prélevées en Juillet (réglées par chèque pour les nouvelles familles)</i>

Réduction sur la contribution des familles (calculée sur la scolarité, hors cotisations)

➤ - 10% pour le 2ème enfant

➤ - 20% pour le 3ème enfant

➤ - 25% pour le 4ème enfant

27,80 €	APEL (APEL Saint Joseph : 12,00€ / APEL 77 : 15,80€) <i>(une cotisation facultative par famille dont abonnement à Famille Education)</i>
40,00 €	Assurance décès / invalidité (prise en charge scolarité et restauration) <i>Facturée par défaut sauf refus par retour de coupon en septembre</i>

PERISCOLAIRE

Forfait annuel	Occasionnel	
1 102,00 €	8,50 €	Restauration et garderie de 12h00 à 13h30 <i>4 jours par semaine</i>
402,00 €	7,00 €	Garderie du matin <i>De 7h30 à 8h20</i>
413,00 €	-	Garderie du soir Maternelle <i>De 16h30 à 17h45</i>
584,00 €	10,00 €	Garderie du soir Maternelle <i>De 16h30 à 18h30</i>
459,00 €	-	Etude surveillée (CP au CM2) <i>De 16h30 à 17h45</i>
		Etude flexible (CP au CM2) <i>De 16h30 à 17h30 maximum</i>
631,00 €	10,00 €	Etude surveillée + garderie (CP au CM2) <i>De 16h30 à 18h30</i> <i>En cas de retards répétés, une majoration de 15€ / retard sera appliquée.</i>

Dans l'hypothèse d'une inflation massive en cours d'année, une révision des tarifs pourrait être votée par l'OGEC.

FRAIS D'INSCRIPTION / REINSCRIPTION

130,00 €	Frais d'ouverture de dossier à l'inscription de l'enfant <i>Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement.</i>
60,00 €	Frais de réinscription par famille <i>Ils restent acquis à l'établissement en cas de désistement.</i>

MODALITES DE FACTURATION / REGLEMENT

Le relevé de frais est établi courant septembre et mis à disposition sur Ecole Directe.

Les règlements s'effectuent par prélèvement bancaire le 9 de chaque mois, d'Octobre à Juin (tout rejet de prélèvement entraîne des frais bancaires de 17,00 € qui seront refacturés).

Un acompte provisionnel de 220,00€ par famille sera prélevé à la rentrée de septembre et déduit du relevé de frais.

Les fournitures et la location des manuels pour l'année scolaire seront facturées en Juin et prélevées en Juillet 2026 (sauf pour les nouveaux inscrits pour la rentrée 2026/2027 qui régleront par chèque en Juin 2026).

Famille :

Date et signature des deux responsables légaux, précédées de la mention "lu et approuvé" :